ÉCONOMIE

UNE PLATEFORME DE RECYCLAGE DES DÉCHETS INERTES

Cette nouvelle plateforme de recyclage que le groupe Réaut envisage de construire traitera les matériaux de démolition et les déblais, mais pas de bois, de plâtre ou d'amiante, ni d'hydrocarbure ou de pneus.

BAR-SUR-SEINE. L'entreprise Réaut envisage de redonner une seconde vie aux déchets du BTP et voudrait lancer cette nouvelle branche de son entreprise à Bar-sur-Seine.

Spécialisé dans le terrassement et les travaux publics, ainsi que la location d'engins, le groupe Réaut de Courteron envisage de créer une plateforme de recyclage des déchets inertes à Bar-sur-Seine. « *À chaque fois que nous pourrons apporter de l'emploi en plus dans la ville, nous accueillerons les entreprises à bras ouverts* », indique d'emblée le maire de Bar-sur-Seine Dominique Baroni.

DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCONOMIQUES

Toujours aussi audacieux et entreprenant, Alexandre Réaut voit en cette nouvelle implantation l'occasion de redonner une dimension centrale à son entreprise et ainsi d'avoir plus de visibilité.
Mais les objectifs premiers sont environnementaux et économiques. « *J'aimerais ainsi éviter les décharges sauvages en pleine nature et fournir un lieu pour déposer les déchets inertes qui n'existe pas aujourd'hui. Cette plateforme va me permettre ensuite de valoriser les matériaux* », concède-t-il. Avant d'ajouter : « *Ce qui coûte cher c'est le transport et l'exploitation d'une carrière avec une ressource naturelle qu'on épuise pour finir. Avec cette installation, j'offre un service de proximité, ainsi que du réemploi. En tant qu'acteur local, j'espère créer des synergies. Dans un premier temps, je pense créer un emploi.* »

> *Tout ce que ne prend pas une déchetterie.*

En phase avec les directives européennes et autres tendances environnementales, cette démarche de recyclage va permettre de redonner une seconde vie aux déchets.
De quels déchets parle-t-on ? « *De tout ce que ne prend pas une déchetterie* », résume Alexandre Réaut. Les matériaux de démolition, les déblais… ; mais pas de bois, de plâtre, pas d'amiante bien sûr, pas d'hydrocarbure, de pneus etc.
Ces déchets pourront être apportés par des professionnels, des particuliers ou des collectivités. « *Cela ne se fera pas n'importe comment !* », prévient encore le jeune entrepreneur. Une fiche d'acceptation sera établie avec les matériaux, leur provenance, le nom du dépositaire et la quantité. « *Une parfaite traçabilité* », ajoute-t-il.
Une fois déposés, les déchets passeront dans la mâchoire d'une machine appelée concasseur-broyeur. Un concasseur sur chenilles qu'Alexandre Réaut connaît bien et utilise déjà à Courteron. Un concasseur « propre » et moins bruyant que celui à percussion. Un concasseur à mâchoire « *bi-énergie doté d'un petit moteur qui entraîne une génératrice* » produisant sa propre électricité. Les matériaux qui ressortent peuvent être de différents calibres. Ils pourront être réutilisés par les dépositaires, par ceux qui en auraient besoin, ou par le groupe Réaut lui-même pour ses chantiers.

UNE INSTALLATION MOBILE ET DE PROXIMITÉ

L'atelier de concassage sera mobile, c'est-à-dire qu'il pourra être aussi utilisé sur un chantier de démolition, par exemple. Toutefois, la plateforme installée sur un terrain communal, chemin de la Sainte-Fontaine sur une zone artisanale inscrite au Plan local d'urbanisme (presque en face des ateliers municipaux), servira bel et bien pour le stockage et le concassage. « *On y fera des campagnes ponctuelles. L'activité se fera dans des horaires normaux de travail* », rassure le chef d'entreprise (voir encadré). « *Il n'y aura pas de construction* », précise pour sa part Jean-Paul Seurat, maire adjoint.

EN TOUTE TRANSPARENCE

La municipalité barséquanaise et l'entreprise Réaut veulent jouer la carte de la transparence. « Si nous accueillons une nouvelle entreprise à Bar-sur-Seine, c'est vraiment pour créer de l'emploi et pas pour embêter les riverains. On veut faire cela en toute intelligence et en toute transparence », tient à souligner le premier magistrat. Il n'empêche que certains habitants semblaient inquiets de voir arriver cette nouvelle activité. « Je suis passé chez les riverains et j'ai laissé ma carte », assure Alexandre Réaut. Une rencontre a été organisée. « Ce qu'ils craignent c'est le bruit, la poussière et les passages de camions », consent Dominique Baroni avant d'ajouter : « On a décidé qu'on ferait des mesures de bruit avec les riverains. Une visite du chantier est également prévue et, en fin d'année, on fera le point ensemble. »
Les diverses mesures de camouflage et la végétalisation, le concasseur-broyeur à mâchoire employé, l'activité par campagnes ou encore la récupération d'eau pour limiter la poussière, sont plutôt de nature à rassurer. « On sait que dans le secteur, les machines de l'entreprise Bonna sabla font du bruit également. En aménageant l'espace le long de la voie ferrée, ça peut masquer ce bruit », espère encore Alexandre Réaut.
« Quant à la voirie communale, on a la chance qu'elle ait été réalisée par Alexandre Réaut. Donc il ne va pas s'amuser à l'abîmer ! », note enfin Dominique Baroni avec un léger sourire.

En attendant que les démarches du groupe Réaut aboutissent et que le dossier, soumis à enquête, satisfasse direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) et préfecture, la municipalité barséquanaise a mis le terrain à disposition gracieusement, afin que soient entreposés les matériaux de démolition de l'immeuble du quartier 8-Mai, parce qu'il y avait urgence.

DES AMÉNAGEMENTS DÉJÀ RÉALISÉS

« *Si tout se passe bien, je proposerai au conseil municipal ensuite, soit de louer, soit de vendre ce terrain à l'entreprise Réaut* », explique Dominique Baroni.
En friche jusqu'alors, le terrain a été nettoyé et sommairement aménagé par Alexandre Réaut. « *J'ai conservé la végétation tout autour. J'ai reculé la barrière pour que les poids lourds ne bloquent pas la circulation de la rue en entrant. J'ai réalisé des cordons de terre côté rue pour camoufler le site et je vais les végétaliser pour limiter l'impact visuel. J'ai également réalisé un bassin pour collecter les eaux de surface. Bassin qui servira à arroser les matériaux pendant le concassage afin d'éviter d'avoir trop de poussière* », énumère celui qui a déjà dépensé 3 000 € à cet égard. ■

SYLVIE VIREY

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)